

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

12 présents ou représentés.

Secrétaire Annick BOURACHOT

Délibérations

L'ensemble des délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

- APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION DU PLU

PLU – Bilan de concertation



• Concertation réellement effectuée :

APPROBATION

- 2 réunions publiques ont été proposées :
 - **3 juillet 2024** : 70 personnes présentes
Présentation du PADD : diagnostic et carte synthèse de l'approche du PLU
 - **12 février 2025** : 20 personnes présentes
Présentation du PADD mis à jour ainsi que du projet règlementaire (règlement/zonage/OAP).
- **PLU abordé aux vœux du Maire le 10 janvier 2025**
- **Mise à disposition du public d'un registre afin de recueillir par écrit les remarques et propositions.**
 - 7 observations ont été consignées. Réponse faite à chaque personne / aiguillage sur enquête publique. Plusieurs personnes ont été reçues en mairie.
- **Articles dans Bulletin municipal**
 - 1 article dans les 4 derniers numéros parus expliquant la progression du projet et annonçant les réunions publiques à venir.
- **Site internet**
Suivi de l'état d'avancement du PLU, du calendrier des différentes phases de la procédure et mise à disposition des documents produits.

4

- ARRET DU PROJET DE PLU

Nicolas DUVERGER, adjoint en charge du PLU, et Noëlle SEGUIN, maire, ont expliqué le fil conducteur du projet : aboutir à un document qui soit compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, à savoir :

- respecter la consommation de foncier à bâtir qui nous est imposée, en privilégiant la densification du bourg et des hameaux plutôt que des extensions,

- protéger les terres agricoles, d'où un resserrement important du périmètre de la carte communale dans ses limites extérieures,

L'intégralité des « dents creuses » dans le bourg dépassant encore de loin le volume de foncier potentiellement destiné à la construction, nous avons pris le parti de protéger, pendant la durée de 10 ans du PLU, une partie du centre du bourg en regard de sa qualité paysagère.

En matière de règlement, les contraintes resteront limitées. Une nouvelle notion de densité de construction est cependant introduite avec une fourchette mini et maxi imposant entre 10 et 14 logements à l'ha.

Dans le cadre du PLU, au final, les potentiels à construire se limiteront à 6,6 ha. En tenant compte d'un éventuel taux de rétention foncière de 30 %, le PLU offrira la capacité de construire sur 5 ha dans les 10 ans qui viennent.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal a arrêté le projet. Arrive maintenant l'étude du dossier par les personnes publiques associées qui durera 3 mois. En septembre-octobre, se tiendra l'enquête publique en mairie où chacun pourra venir consulter le zonage et exposer sa demande éventuelle. (Les habitants en seront informés dès que la date sera connue). Suivra, en novembre, le rapport du Commissaire Enquêteur et enfin, nous délibérerons de nouveau pour l'approbation finale du PLU.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Une ligne de trésorerie de 100 000 € est ouverte auprès du Crédit Agricole au taux de 2,649 %.

DEMANDE ACCORD DEFINITIF DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Confirmation de la demande de subvention « Aide de solidarité » accordée par le Conseil Départemental, à hauteur de 5 000 €. Cette aide participera au financement de l'aménagement du parking de la mairie et de la nouvelle salle des associations.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les divers travaux en cours. Joël Nicolot signale que le chantier de la salle des associations avance normalement. Les carreleurs commencent le chantier.

Plusieurs dates sont arrêtées :

- Jeudi 3 juillet à 9H – RV Nettoyage local au-dessus des Pompiers
- Lundi 28 juillet : distribution bulletin municipal
- Mardi 29 juillet : Conseil Municipal
- Vendredi 1^{er} août – 18h : réunion avec les associations et l'école (calendrier d'utilisation de la nouvelle salle, élaboration d'un règlement, visite de la salle)

La séance est levée à 22h.